



**Procès Verbal de l'Assemblée Générale
Extraordinaire - Samedi 06 Juillet 2019
Sablé Sur Sarthe
SAISON 2018/2019**

La vérification des pouvoirs, placée sous la responsabilité de M Bernard MICHON, donne 44 951 voix sur les 63 910 possibles au moment de l'ouverture de l'Assemblée Générale, le quorum étant de 42 607 voix, l'Assemblée Générale Extraordinaire peut délibérer valablement.

Jean-Michel DUPONT, Président de la Ligue, ouvre la séance dont l'ordre du jour est l'adoption des nouveaux statuts.

Maxime LEROUX, Secrétaire Général, précise que chaque groupement sportif a reçu les documents dans les délais impartis.

Il explique ensuite que ces nouveaux statuts sont liés à des changements demandés par la Fédération et qu'ils ont pour objet d'uniformiser la gestion des organes déconcentrés de la FFBB sur tout le territoire.

Les résolutions suivantes sont soumises au vote :

PREMIERE RESOLUTION : L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des nouveaux statuts qui lui ont été soumis, approuve la modification des statuts de la Ligue Régionale dans toutes ses dispositions.

DEUXIEME RESOLUTION : L'Assemblée Générale, en conséquence de la résolution qui précède, approuve l'entrée en vigueur des nouveaux statuts à l'issue de la clôture de la présente assemblée générale. Par dérogation, les dispositions statutaires relatives à la composition et l'élection du Comité Directeur n'entreront en vigueur que lors du prochain renouvellement des instances dirigeantes, soit en 2020.

Les deux résolutions sont adoptées à l'unanimité.

**Le Président de la Ligue,
Jean Michel DUPONT**



**Le Secrétaire Général,
Maxime LEROUX**

